

Communication

Renouvellement de votre régime Frais de santé au 1^{er} janvier 2021

Vous bénéficiez d'un régime Frais de santé qui complète les remboursements de la Sécurité sociale.

Notre pays traverse une crise sanitaire et économique sans précédent ; les négociations avec votre assureur se sont déroulées cette année dans un contexte tendu du marché de l'assurance ;

Soucieux de continuer à proposer des régimes de qualité au meilleur prix pour l'ensemble des assurés, il nous a été demandé de piloter les négociations relatives aux conditions de renouvellement de votre régime Frais de santé.

Partenaires de vos régimes

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, vos partenaires restent inchangés, à savoir :

Courtier Conseil
en assurances



Assureur



Gestionnaire
des prestations



Conditions tarifaires

► Nos négociations ont permis de limiter la hausse des taux de cotisation à **8 %**.

■ Les taux de cotisation sont donc les suivants pour 2021

	Cotisation Régime de Base		Cotisation Régime Surcomplémentaire		Cotisation Régime Base + Surcomplémentaire	
1 PERSONNE	3,48% PMSS	119,29€	0,12% PMSS	4,11€	3,60% PMSS	123,41€
2 PERSONNES	5,35% PMSS	183,40€	0,18% PMSS	6,17€	5,53% PMSS	189,57€
3 PERSONNES	6,77% PMSS*	232,08€	0,24% PMSS*	8,23€	7,011% PMSS*	240,30€

* PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (2021 : 3 428€)

Garanties



Pour votre complète information, une [synthèse des garanties](#) est à votre disposition sur votre [espace Assuré de Génération.fr](#)



Vos garanties intègrent la dernière étape de la réforme du « 100 % Santé ».

Pour mémoire, l'objectif de la réforme est de favoriser l'accès à des soins de qualité, avec une prise en charge à 100 %, dans les 3 domaines suivants : l'Optique, le Dentaire et l'Audiologie.

Pour ces 3 domaines, des paniers « 100 % Santé » ont été créés, avec des équipements prédéfinis et des prix encadrés. Si votre choix d'équipement entre dans le panier « 100 % Santé », vous serez intégralement remboursé par la Sécurité sociale et votre complémentaire santé. Dans le cas contraire, vous serez remboursé sur la base des garanties du contrat (avec un éventuel reste à charge selon le cas).

► Les dernières évolutions entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021 concernent les postes :

Dentaire

- Panier « 100 % Santé » sur les prothèses amovibles

Audiologie

- Panier « 100 % Santé » pour tout appareil auditif entrant dans le dispositif
- Panier libre : instauration d'un plafond de remboursement de 1 700€ tous les 4 ans par oreille (y compris Sécurité sociale)
- Poursuite de la baisse des tarifs pour les audioprothèses : « prix limite de vente » plafonné à 950 €
- Hausse de la base de remboursement de la Sécurité sociale

Quelles sont les bonnes pratiques en matière de consommation médicale ?

Pour préserver la [pérennité de votre régime](#), il est important d'adopter quelques réflexes pour une meilleure maîtrise des dépenses :

- N'indiquez jamais le montant des garanties ; cela peut influencer la facturation du praticien
- Faites faire un ou plusieurs devis pour l'Optique ; il peut exister des écarts de prix très importants
- Faites jouer la concurrence et négocier les prix. Pour vous aider, le site [ameli.fr](#) vous propose un comparatif des tarifs des professionnels de santé
- Demandez des informations sur les produits, traitements et caractéristiques des soins proposés ; il existe peut-être une alternative moins onéreuse qui répondra tout aussi bien à vos besoins.

Itelis

Nous vous rappelons que votre régime Frais de santé vous donne accès au réseau de soins Itelis.

Itelis vous permet de limiter votre reste à charge et de maîtriser vos dépenses de soins en Optique, Chirurgie corrective de l'œil, Dentaire, Audioprothèse et Médecines douces.

Vous trouvez ci-dessous un focus concernant les avantages liés au poste Optique.

Quels sont les avantages du réseau ?

■ EN OPTIQUE

Tarifs négociés

- **0 €** de reste à charge sur vos verres (sur la base d'un équipement prédéfini)
- Jusqu'à **- 40 %** d'économie sur les verres grâce à des tarifs négociés
- Jusqu'à **- 25 %** d'économie sur les montures
- **- 15 %** minimum sur le para-optique (lunettes de soleil, produits lentilles...)
- **- 10 %** minimum sur les lentilles

Services privilégiés

- Garantie casse, adaptation et déchirure
- Garantie dépannage en 24h
- Paire de solaires à la vue à 1 €
- Traitements verres amincis, anti-rayures, anti-UV, anti-reflets et anti-lumière bleue

+ 3 000
opticiens partenaires

9
verriers partenaires
Essilor, Seiko, Zeiss...

Comment en bénéficier ?

- Géolocalisez les partenaires via l'application Génération ou votre espace adhérent
- Présentez au partenaire votre carte de tiers-payant Génération faisant apparaître le logo Itelis
- Demandez à bénéficier des avantages du réseau

Pas d'avance de frais !*

* à hauteur des garanties prévues au contrat

Nouveautés 2020 :

Tous les avantages du réseau directement chez vous !

Connectez-vous à votre espace assuré Génération pour connaître la liste des opticiens itinérants proches de chez vous et prenez rendez-vous directement en ligne.